



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

restructuration

Question écrite n° 7999

Texte de la question

M. Roger Meï souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant l'insuffisance des forces de police sur la commune des Pennes-Mirabeau dans les Bouches-du-Rhône. Cette ville de 20 000 habitants ne dispose pour l'instant que de trois agents au poste plus un agent d'accueil, une patrouille du commissariat de Vitrolles effectuant des rondes de surveillance à certains moments, c'est nettement insuffisant. Aussi, la population souhaite pouvoir bénéficier des mêmes protections que celles des communes similaires. Il demande en conséquence que soit examinée la possibilité de rétablir aux Pennes-Mirabeau un commissariat de police à part entière avec les effectifs nécessaires à la protection de ces populations.

Texte de la réponse

La commune des Pennes-Mirabeau dispose actuellement d'un bureau de police fonctionnant aux jours et heures ouvrables et permettant au public d'effectuer toute démarche administrative et judiciaire courante. Ce dispositif d'accueil est complété par les patrouilles quotidiennes des personnels du commissariat de Vitrolles et de sa brigade anti-criminalité forte de dix éléments. La transformation du bureau de police en commissariat ouvert en permanence ne pourrait s'obtenir que par prélèvement des effectifs de la circonscription de Vitrolles. Facteur d'accroissement de leurs charges administratives et de maintenance, une telle opération contribuerait ainsi à leur immobilisation, au détriment de la présence policière sur la voie publique. Aussi, il apparaît préférable pour l'heure de maintenir l'organisation existante qui s'est accompagnée durant les onze premiers mois de 1997 d'une baisse de la délinquance générale de 6,5 % dans la commune des Pennes-Mirabeau, les délits de voie publique diminuant à eux seuls de 11,35 %. L'amélioration de la sécurité repose également sur un partenariat élargi, ainsi qu'il a été rappelé lors du colloque de Villepinte des 24 et 25 octobre 1997. Au coeur même de l'objectif prioritaire de développement de la police de proximité, figure en effet l'élaboration de contrats locaux de sécurité permettant, à l'initiative des élus et des préfets, la définition et la mise en oeuvre de stratégies concertées en matière de lutte contre la délinquance. Le concours prêté par l'Etat à cette démarche contractuelle se traduit par un effort particulier dans les Bouches-du-Rhône : parmi les recrutements d'adjoints de sécurité des années 1997 et 1998, ce sont au total 358 d'entre eux qui sont destinés à l'ensemble de ce département, pour y être affectés en priorité dans les secteurs les plus sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7999

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4740

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 929